

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_014 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT - PARTICIPATIONS 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Actée par délibération n° 2009/99 du 28 mai 2009, la reprise en gestion directe de la plateforme aéroportuaire par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), devenue Aurillac Agglomération, est intervenue le 1^{er} juin 2009. A cette même date, le Budget Annexe de l'Aéroport a été créé.

En 2025, les charges de fonctionnement attachées à ce secteur, dont les charges de personnel et les charges à caractère général, ont été légèrement supérieures à celles de 2024. Parallèlement, les recettes commerciales ont diminué de 6,8 % entre 2024 et 2025. En revanche, les reversements par la DGAC de la taxe passager ont progressé de 7,2 %. Les participations appelées à parité auprès du Département du Cantal et du Budget Principal d'Aurillac Agglomération ont été de 120 000 € en 2022, 100 000 € en 2023, 230 000 € en 2024 et de 240 000 € en 2025.

L'année 2026 devrait voir une stabilité du trafic de la ligne aérienne. Les charges de fonctionnement devraient être supérieures à celles de 2025. Le résultat d'exploitation de 2025 a été légèrement supérieur à celui de 2024. Les participations financières demandées au Budget Principal d'Aurillac Agglomération et au Département en 2026 devraient être en légère baisse, soit 230 k€ chacun. Les montants définitifs de ces soutiens sont arrêtés en fin d'exercice au vu des

projections comptables alors connues et dans la limite du plafond retenu.

En 2026, les investissements matériels porteront essentiellement sur la maîtrise d'œuvre pour les bâtiments aéroportuaires, sur des acquisitions foncières et sur divers petits investissements matériels. Leurs financements se feront, comme pour le fonctionnement, par une participation à parité entre le Budget Principal et le Département à ce budget, soit un montant de 100 k€ chacun.

En application des articles L.2224-1 et L.2224-2 alinéas 2° et 3° du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de financer les différentes charges de fonctionnement et d'investissement du service de l'Aéroport, il est donc nécessaire que le Budget Principal d'Aurillac Agglomération verse au titre de l'année 2026 une subvention d'équipement d'un montant de 100 000 € et une subvention de fonctionnement de 230 000 € audit Budget Annexe de l'Aéroport.

En effet, la plateforme aéroportuaire verrait ses tarifs commerciaux augmenter de façon très importante (+ 100 % environ) sans la participation financière des deux collectivités. Ainsi, le versement de la participation s'appuie sur l'article L.2224-2 du CGCT et plus particulièrement l'alinéa 3 qui précise que « la prise en charge des dépenses d'un SPIC peut intervenir lorsque la suppression de celle-ci aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ».

A travers la présente délibération, il est donc proposé au Conseil Communautaire, au titre de l'exercice 2026, d'autoriser le versement par le Budget Principal d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de 230 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant plafond de 100 000 € au Budget Annexe de l'Aéroport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe de l'Aéroport d'une participation de fonctionnement maximale de 230 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant plafond de 100 000 € au titre de l'exercice 2026 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits correspondants étant inscrits aux comptes 65736221 et 20415342 fonction 855, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.